

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 522 promulguant le décret n° 51-594 du 24 mai 1951, fixant les modalités générales d'application de la loi n° 51- 586 du 23 mai 1951 relative à l'élection des membres de l'Assemblée Nationale dans les Territoires relevant, du Ministère de la France d'Outre-Mer.

n° 522

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 mai 1951

Numéro JO
n° 5 du 01/06/1951

Date du numéro
1 juin 1951

VISAS

Le. Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi n° 51-586 du 23 mai 1951 relative à l'élection des députés de l'Assemblée Nationale dans les Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer, promulguée par l'arrêté n° 518 du. 25 mai 1951,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte Française des Somalis le décret n° 51- 594 du 24 mai 1951 fixant les modalités générales d'application de la loi n° 51- 586 du 23 mai 1951, relative à l'élection des membres de l'Assemblée Nationale dans les Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer. Art. 2.— Le présent arrêté sera en- enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par délégation: Le Secrétaire Général
p. i.: Signé: R.

LEMOYNE